

Qu'est-ce qu'une "entreprise de tendance"?

Par **fayevalentine**, le **24/10/2008** à **10:24**

Bonjour,
cela fait plusieurs fois que je trouve cette expression dans la doctrine et j'ignore ce que sont ces entreprises de tendance?
Quelqu'un sait? Merci

PS: Merci Mathou et Kem pour votre vocabulaire!

Par **mathou**, le **24/10/2008** à **12:18**

Après une petite recherche, voilà ce que j'ai trouvé :

" qualification reconnue dans le droit français qui autorise la prise en compte de convictions personnelles dans le recrutement du personnel ([http://www.la-croix.com/article/index.j ... rubId=1098](http://www.la-croix.com/article/index.j...rubId=1098)), notamment pour le domaine religieux.

Ou bien " spécificité des entreprises dites de tendance, c'est à dire auxquelles est attachée une doctrine impliquant un parfait respect, si ce n'est en conscience, du moins en comportement du salarié. " (comme l'affaire du sacristain homosexuel : <http://www.123travail.com/grands.arrets/p1009001.htm>).

Voir aussi p. 7 [http://www.era.int/web/fr/resources/5_1 ... r.4443.pdf](http://www.era.int/web/fr/resources/5_1...r.4443.pdf)

p. 75 à 76 : [http://edoctrale74.univ-lille2.fr/file ... euxg00.pdf](http://edoctrale74.univ-lille2.fr/file...euxg00.pdf)

Je ne sais pas s'il existe des dictionnaires particuliers en social, mais je pense qu'en lançant une recherche sur les moteurs juridiques de ta fac (si elle en a, genre Lamyline), tu devrais trouver des réponses plus complètes.

P.S. : y a pas de souci, c'est normal Wink not found in the unknown Comme ça on apprend tous quelque chose... je ne connaissais pas non plus les entreprises de tendance.

Par **fayevalentine**, le **28/10/2008** à **10:34**

Merci Mathou pour ton explication plus que complète!

A bordeaux, notre moteur de recherche c'est Babord, mais il n'y a pas vraiment de note précise concernant les entreprises de tendance.